

VOS BESOINS

Votre profession a connu un large développement au cours des vingt dernières années. Vous êtes aujourd'hui environ 73 000 masseurs kinésithérapeutes en France.

- 21 % d'entre vous exercent une activité salariée (principalement en milieu hospitalier).
- 79 % en tant que libéral mais avec une évolution du mode d'exercice libéral, dont la tendance est au regroupement, particulièrement parmi les plus jeunes générations.

→ VOUS DEVEZ DONC ÊTRE ATTENTIFS :

- **Quel mode de prise en charge pour mes patients ?**
« Un seul patient à la fois ou pas ? », réponse qui dépendra de votre conception du soin.
- **Le vieillissement de la population aura-t-il un impact sur mon métier ?**
En effet, les poly pathologies que rencontrent les personnes âgées peuvent entraîner une réflexion sur l'exercice en cabinet, car d'avantages de patients nécessiteront des soins à domicile.
- **Dois-je investir dans de nouveaux équipements ?**
Un regroupement n'est-il pas une solution pour réaliser ces investissements ?

En tant que chef d'entreprise, vous devez également résoudre toutes les problématiques rencontrées dans la vie d'un cabinet, qu'il s'agisse de sa création, de sa gestion au quotidien ou éventuellement de sa transmission.

NOS APPORTS

- Réussir votre implantation ou votre association
- Vous assister dans la gestion de votre personnel
- Rechercher les meilleures solutions fiscales, optimiser votre statut social
- Vous accompagner dans la gestion au quotidien de votre cabinet et en favoriser le développement
- Anticiper et réussir la transmission de votre cabinet ou votre association

LE PLUS DE DIFFÉRENCE SANTÉ

- Ecoute personnalisée et force du groupement
- Proximité et couverture nationale
- Des implantations locales pour une proximité sur le terrain

